



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

DDT
Service Eau et Biodiversité
Bureau Police de l'eau
Affaire suivie par : Aurélie JEANJEAN
Tél : 05 63 22 25 05
Mèl : aurelie.jeanjean@tarn-et-garonne.gouv.fr

Objet : Consultation schéma de gestion des eaux pluviales et zonage eaux pluviales - commune de Septfonds
Réf : 82-2014-00010

Madame le Maire

Par courrier en date du 29 janvier 2024, vous avez interrogé mon service sur le projet de schéma de gestion des eaux pluviales de votre commune.

L'analyse de ce projet amène les observations suivantes :

p12 la commune de Septfonds est concernée par le PPRi du bassin de l'Aveyron, approuvé par arrêté préfectoral n°2014-239-0016 du 27/08/2014.

p52, concernant les terrains d'une superficie comprise entre 3000 m² et 1 ha, il est indiqué que la Police de l'eau du Tarn et Garonne prescrit un débit de 10 l/s/ha afin de garantir une non-aggravation voir une amélioration de la situation actuelle. La police de l'eau impose un débit de fuite que pour les projets soumis la rubrique 2.1.5.0. de l'article R214-1 du code de l'environnement. Pour ces IOTA le débit de fuite à respecter est alors de 3 l/s/ha.

P42 : dans le secteur du boulevard de la fontaine, des travaux sont prévus sur un émissaire correspondant à un canal en U en béton. Actuellement, cet émissaire est classé comme indéterminé sur la cartographie départementale des cours d'eau. Une expertise terrain sera à demander à la DDT avant de réaliser ces travaux afin de savoir si cet émissaire est un cours d'eau ou un fossé et ainsi définir si un dossier loi sur l'eau sera nécessaire ou non. Les déterminations de cours d'eau nécessitent des conditions météorologiques particulières. Il est donc important d'anticiper cette demande.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Mairie de Septfonds
rue de la République
82240 SEPTFONDS